

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

Nomenclature prefecture: 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET: BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Total: 56 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement

convoqué le vingt juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à

Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.

Présents: 39 Eric ADAM; Damien ALLOUCH; Eric BASSET; Faten BENAHMED;

Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Thomas CHAZAL; Olivier CLODONG; Romain COLAS; Christine COTTE; Michaël DAMIATI; Arnaud DEGEN; Marie DELAROCHE; Dominique DEVERNOIS; Valérie DOLLFUS; Benjamin DONEKOGLU; Marie-Hélène EUVRARD; Jocelyne FALCONNIER; Christian FERRIER Annie FONTGARNAND Bruno GALLIER: Fabrice GAUDUFFE: Joël GRUERE; François GUIGNARD; Faten HIDRI; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH Klerwi LANDRAU; Jean-Claude LE ROUX; Jérôme MEUNIER; Muriel MOISSON; Françoise NICOLAS; Pascal ODOT Sabine PELLON; Richard PRIVAT:

Valérie RAGOT; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

Représentés: 14 Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL; Monique BAILLOT représentée par

Faten BENAHMED; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN; Laurent ROUSSET représenté par Anne Marie JOURDANNEAU FORT; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON; Fouad SARI

représenté par Joël GRUERE

Absents: 3 Sylvie DONCARLI; François DUROVRAY; Christina PEDRI

2024-054 SECRETAIRE DE SEANCE

Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

2024-054 BUDGET ANNEXE OFFICE DE 2023	TOURISME – COMPTE ADMINISTRATIF
---------------------------------------	---------------------------------

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10, L1612-12,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine ;

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 mars 2016, portant création de l'office de tourisme communautaire,

VU le Budget Primitif et les décisions modificatives votés au cours de l'exercice 2023,

VU le compte de gestion 2023 du budget principal présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Yerres, comptable de la collectivité,

CONSIDERANT la vérification de la concordance des résultats du compte de gestion avec le compte administratif de l'exercice 2023, et reconnaissant la sincérité des restes à réaliser, le compte administratif 2023 est ainsi arrêté :

Pour ce qui concerne la gestion 2023, les dépenses se sont élevées à 98 908,79 € et les recettes à 120 001,79 €. Il en résulte un excédent de 21 093 €.

S'y ajoute le report de résultats antérieurs, excédentaires de 19 601,16 €.

Le résultat de clôture est donc un excédent de fonctionnement à hauteur de : 40 694,16 €.

Pas de mouvement en section d'investissement

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, l'assemblée désigne M. Olivier CLODONG pour assurer la présidence de l'assemblée, laquelle constate le retrait de M. François DUROVRAY au moment du vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI (pouvoir à E. BASSET), C. CARRERE (pouvoir à F. GUIGNARD), F. GUIGNARD, E. BASSET)

Article Unique : APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, établi par Monsieur le Président au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY

Président de la communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement pares François DUROVRAV Date de signature d'apparent la company de la company

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de (

03/07/2024

réception :

Numéro de l'acte : DCC2024-054 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-054-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires